

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « Finances »

séance du 15 juin 2009
séance du 8 juin 2009

4 Marchés publics – assurances – procédure d'appel d'offres

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Mme OYONO

Mme BARBETTE

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

39

39

36

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

- Nombre de conseillers en exercice

- Nombre de conseillers présents

- **Rapport de présentation**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire, expose :

Par délibération en date du 29 mai 2006, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à lancer et à signer le marché d'appel d'offres alloti concernant les marchés d'assurances suivants :

- Assurance collective des agents de la collectivité
- Assurance dommages aux biens
- Assurance dommages pour l'orgue et le retable de l'église Saint-Médard
- Assurance flotte automobile
- Assurance responsabilité civile

L'ensemble de ces marchés expire au 31 décembre 2009. La collectivité doit souscrire de nouveaux contrats d'assurance pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2010. Aussi, est-il nécessaire de procéder aux mises en concurrence.

Compte tenu du montant estimé du marché et des obligations découlant du code des marchés publics, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à lancer, au niveau national et européen et à signer le marché d'appel d'offres alloti conformément aux articles 33 et 57 à 59 dudit code pour la souscription de contrats d'assurances.

Le marché fera l'objet de cinq lots.

- lot 1 : assurance collective des agents de la collectivité
- lot 2 : assurance dommages aux biens
- lot 3 : assurance dommages pour l'orgue et le retable de l'église Saint-Médard
- lot 4 : assurance flotte automobile
- lot 5 : assurance responsabilité civile

Chaque marché sera conclu pour une période d'un an et sera renouvelable chaque année de manière expresse sans que la durée totale n'excède quatre ans.

LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr

maintenant !

Le montant prévisionnel annuel du marché est le suivant :

- lot 1 : 180 000 € T.T.C. ; 150 501,67 € H.T.
- lot 2 : 140 000 € T.T.C. ; 117 056,86 € H.T.
- lot 3 : 4 000 € T.T.C. ; 3 344,48 € H.T.
- lot 4 : 45 000 € T.T.C. ; 37 625,42 € H.T.
- lot 5 : 21 000 € T.T.C. ; 17 558,53 € H.T.

Soit un montant global annuel de 326 086,96 € H.T. (390 000 € T.T.C.); et pour 4 ans de 1 304 347,84 € H.T. (1 560 000 € T.T.C.).

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29 et L 2122-21-1,
Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 33 et 57 à 59,
Vu l'avis de la commission « finances » en date du 8 juin 2009
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Considérant le besoin pour la Ville de Creil de lancer un marché public en matière d'assurances,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

Article 1 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à lancer le marché en procédure d'appel d'offres au niveau national et européen concernant le choix de prestataires pour la couverture des risques suivants :

- lot 1 : assurance collective des agents de la collectivité estimée à 150 501,67 € H.T. (180 000 € T.T.C.)
- lot 2 : assurance dommages aux biens estimée à 117 056,86 € H.T. (140 000 € T.T.C.)
- lot 3 : assurance dommages pour l'orgue et le retable de l'église Saint-Médard estimée à 3 344,48 € H.T. (4 000 € T.T.C.)
- lot 4 : assurance flotte automobile estimée à 37 625,42 € H.T. (45 000 € T.T.C.)
- lot 5 : assurance responsabilité civile estimée à 17 558,53 € H.T. (21 000 € T.T.C.)

Article 2 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à engager une procédure de marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux.

Article 3 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant.

Article 4 :

d'imputer la dépense sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

Le Directeur général des services certifie en application de l'article L2131-1 du CGCT que le présent acte a été rendu exécutoire :

Le :

24 JUIN 2009

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY

Philippe RALUY



LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr